

lundi, 11 février 2013

TOUJOURS PLUS !

Les commentaires



Tout à fait d'accord avec votre article, mon cher Delanglade, prétendre justifier l'immigration en affirmant qu'un quart, voire un tiers des citoyens français actuels comptent dans leur famille un ou plusieurs grands-parents étrangers est un sophisme. La question n'est pas de savoir si ces Français sont ou non "un peu des étrangers", mais s'ils sont regardés comme tels et, surtout, s'ils s'éprouvent eux-mêmes comme tels.

Le refus de prendre en compte la notion d'écart culturel est du même ordre, lui aussi, que le refus du "seuil de tolérance". Cette notion d'écart culturel, que connaissent bien les ethnologues, relève pourtant de la pure évidence : il y a une plus grande différence de moeurs et de comportements entre la population de la France et celles du Mali ou de l'Afrique du Nord, qu'entre la population de l'Ile-de-France et celle du Maine-et-Loire. Croire qu'il n'en résulte aucune conséquence pour ce qui est de l'intégration relève de l'angélisme. Le parallèle que l'on fait parfois entre l'immigration actuelle et celle d'avant 1945 (Polonais arrivés dans le Nord vers 1880, Italiens immigrés de l'entre-deux-guerres, Russes blancs, etc.) est à cet égard peu convaincant : l'écart culturel n'est pas le même et, là encore, la façon dont il est subjectivement perçu compte au moins autant que celle qui permet éventuellement de l'objectiver.

Quant à ceux qui se disent "cosmopolites" et se réclament de l'idéal d'une terre unifiée, sans frontières, seulement peuplée de "citoyens du monde", la question qui se pose est de savoir quelle place ils réservent dans cette perspective à leurs adversaires. Se réclamant de l'"humanité", ils ne peuvent en toute rigueur que les regarder comme non humains et donc à les exclure.

Écrit par : Baphomet | lundi, 11 février 2013



Je suis moi aussi bien d'accord avec l'analyse de Louis-Joseph Delanglade. De même avec l'essentiel du commentaire de Baphomet.

A propos du dernier paragraphe de ce dernier, je dirai que les "cosmopolites" ne sont peut-être plus en position de "réserver les places" dans le monde à venir. Les forces qui concourent non à "unifier" la terre mais à la niveler, à l'uniformiser, naturellement par le bas, n'ont pas partie gagnée car l'on observe actuellement, me semble-t-il, un peu partout, simultanément, un certain mouvement de relocalisation du monde à quoi, aussi, beaucoup de forces et d'évènements peuvent concourir. La coalition hétéroclite des "cosmopolites" n'est plus assurée de sa victoire finale. D'ailleurs, il n'y a pas de victoires définitives.

Écrit par : Anatole | lundi, 11 février 2013



Les propos de Louis Joseph DELANGLADE faisant un amalgame général où l'on se perd à distinguer ce qui relève de l'immigration légale et donc, à présent française, de l'immigration clandestine,

où l'on ne sait qui "plombe l'Education nationale", des enfants français d'origine étrangère ou des enfants étrangers de clandestins ..., je retiendrai plutôt sa conclusion de bon sens : "Si le fait même de l'immigration est difficilement contestable, il ne peut, donc il ne doit, s'agir que d'une immigration bénéfique pour le pays c'est-à-dire choisie, modérée et régulée. "

Écrit par : DC | lundi, 11 février 2013



Je pense que vous faites semblant de ne pas comprendre. Vous privilégiez une approche legaliste et administrative là où l'article dénonce une stratégie immigrationniste dont les effets sont mortifères pour le pays. Nul ne peut nier que des millions de gens trop différents de nous sont entrés depuis quarante ans dans ce pays et que, dans ces conditions, peu importe la distinction entre clandestins, régularisés, naturalisés, ou nés français par le sacro-saint droit du sol. A moins d'accepter l'idée de notre disparition programmée, il faudra bien réagir et prendre des mesures drastiques - qui, d'après l'article, feront hurler curés et droits-de-l'hommes, aux côtés desquels vous risquez de vous retrouver.

Écrit par : Créon | mardi, 12 février 2013



Le commentaire de DC me suggère au moins trois questions :

1. Toute immigration "légale" est-elle destinée à être ou devenir "française" ? Le roi Hassan II considérait au contraire l'immigration marocaine en France comme nécessairement temporaire. Parlant de "ses" Marocains, il affirmait qu'ils ne pourraient jamais devenir "de bons français".
2. Si DC accepte la conclusion de LJD ("il ne doit, s'agir que d'une immigration bénéfique pour le pays c'est-à-dire choisie, modérée et régulée) ne pense-t-il pas que la loi ou l'Etat devraient fixer les limites (notamment quantitatives) et conditions (provenance, qualification etc.) de cette immigration ?
3. Ne pense-t-il pas que les millions d'immigrés déjà accueillis en France, notamment ceux qui proviennent de pays dont les civilisations sont très éloignées de la nôtre, sont d'ores et déjà en nombre excessif ?

DC pêche, à mon avis, par juridisme. La légalité ne s'impose pas de soi. Elle est faite pour servir le Bien Commun, non l'inverse. C'est à elle de s'y adapter.

Écrit par : Anatole | mardi, 12 février 2013



Pour répondre à Créon, il ne s'agit pas de refaire l'histoire, mais d'anticiper l'avenir.

Pour répondre à Anatole, "Toute immigration "légale" est-elle destinée à être ou devenir "française" ? ma réponse est non, pas nécessairement, cela dépend des intéressés eux-mêmes, et des conditions mises à la naturalisation. Toutefois, qui dit immigration légale, dit pour les enfants nés en France, de cette immigration légale, le droit d'être français (droit du sol). A moins de remettre en question ce droit, ce à quoi je suis personnellement opposé.

La loi ou l'Etat ne devraient ils pas fixer les limites (notamment quantitatives) et conditions (provenance, qualification etc.) de cette immigration ? Oui, je le pense.

Les millions d'immigrés déjà accueillis en France, notamment ceux qui proviennent de pays dont les civilisations sont très éloignées de la nôtre, sont-ils d'ores et déjà en nombre excessif ? Excessif non, mais suffisant sans doute, par la manière dont ils ont été accueillis, à savoir le regroupement familial, et non l'immigration au titre du seul travail, de la temporalité du séjour et du retour au pays.

Il serait donc en effet souhaitable, à mon avis, d'établir de nouvelles règles en coopération avec les pays d'origine et en fonction d'intérêts réciproques.

Écrit par : DC | mercredi, 13 février 2013



Les théories fumeuses de @DC sur l'immigration sont bien connues sur ce site. Fumeuses au sens propre, puisqu'il s'agit d'un enfumage comme nous en subissons à tout propos. Il s'agit de raisonnements vaguement masqués par un intellectualisme sommaire, faussement habillés de loi. Mais dès lors qu'elles sont sans rapport avec la réalité, elles ne sont rien d'autre qu'une opinion personnelle sans crédibilité.

Le Droit du sol n'est acceptable que si la Loi est appliquée. Nous sommes les témoins impuissants d'une inversion de nos valeurs au profit de la seule communauté qui ne s'intégrera jamais, les musulmans. La pauvre Tunisie en sait quelque chose ...

@DC nous donne ses sentences « au doigt mouillé » ou dans son marc de café. « Excessifs non, mais suffisants sans doute ... ». Ces théories bobos parisiens ne trompent heureusement plus personne, et nous vivons la fin d'un suffrage universel usé jusqu'à la corde.

Écrit par : Jean Louis FAURE | jeudi, 14 février 2013



A la différence de Jean Louis FAURE, je ne prétends pas faire de théories, surtout sur l'immigration; quant à fumeuses, je pense au contraire avoir été très clair; bobos, cela m'est complètement étranger, parisien, cela ne me concerne pas.

Quant à la Tunisie, je ne vois pas le rapport. Maintenant, si Jean Louis FAURE assimile immigration à islamisme (même si effectivement, les faits montrent qu'il y a aussi en minorité, des brebis galeuses chez les musulmans de France ou en France), il me permettra de dire qu'il fait très FAURE, et qu'à défaut de théories fumeuses, il a peut-être aussi un peu fumé.

Écrit par : DC | jeudi, 14 février 2013



Personne ne parle de « brebis galeuses » mais de musulmans qui suivent la Loi de l'islam, ce qui est la moindre des choses. Que de toute évidence @DC ne connaît pas ...

@DC m'a mal lu, je ne fais pas de théories, lui en revanche élucubre sur une situation qui n'existe pas. Le rapport avec la Tunisie très proche est évident, puisque c'est la démonstration que l'islam s'impose, en général par la violence contre ceux qui résistent.

Nier ce qui se passe en France relève du dogme aveugle. À l'instar de ceux qui ont interdit à l'INSEE de faire un recensement selon les races et les religions (critères enregistrés dans tous les autres pays), ou de ceux qui mettent à l'index les travaux de madame Michèle Tribalat. On reste médusé que de tels comportements soient possibles, à l'ère de l'échange des connaissances par les réseaux. Quant à ses calembours épais, ils sont dans le ton de sa médiocre documentation ...

Écrit par : Jean Louis FAURE | jeudi, 14 février 2013



Jean Louis FAURE, Je ne savais pas que Mohammed MERAH suivait la loi de l'islam, mais je fais confiance à votre érudite documentation.

Écrit par : DC | jeudi, 14 février 2013



Droit du sol, droit du sang, ne doivent pas, selon moi, être présentés ni opposés comme des principes absolus et intangibles. L'un et l'autre, en effet, sont appliqués dans différents Etats, notamment européens, qui, pour autant, sont tous parfaitement civilisés et honorables. De plus, il me semble que les deux concepts théoriquement opposés sont également praticables et que tout dépend, en réalité, des conditions concrètes de leur application.

Si je ne me trompe, actuellement, les enfants nés en France de l'immigration légale, ont le droit d'être français mais pas inconditionnellement, en tout cas pas automatiquement, pas dès leur naissance et pas sans un acte de volonté explicite de leur part. Être français, pour eux, n'est qu'un droit. Ils ont la liberté de ne pas en user. Dans ces conditions, pourquoi la France, de son côté, n'aurait-elle pas la liberté de fixer ses conditions pour que les demandes présentées par les intéressés à leur majorité - s'ils le souhaitent - puissent être acceptées ? Et pour quelles raisons ces conditions devraient-elles s'interdire d'être exigeantes ? Pourquoi ne prévoiraient-elles pas, de surcroît, une période probatoire, de durée suffisante, au cours de laquelle un comportement délictueux leur retirerait la nationalité française qu'ils auraient acquise, à leur majorité et sur leur demande ? Ce n'est pas parce que des Français dits "de souche" peuvent, il est vrai, être de mauvais Français qu'il faut en créer de nouveaux, venus d'ailleurs. Et ce, en très grand nombre !

Je comprends bien pourquoi DC ne peut pas admettre que "les millions d'immigrés déjà accueillis en France, notamment ceux qui proviennent de pays dont les civilisations sont très éloignées de la nôtre, sont d'ores et déjà en nombre excessif"; et pourquoi, en revanche, il considère, suivant une expression curieusement euphémique, qu'ils sont en nombre "suffisant". Suffisant à quoi ? Suffisant à quels besoins, quelles nécessités, quel impératif d'intérêt national ? Question sans-doute sans réponse, car, DC admet, par ailleurs, que "la loi ou l'Etat (...) devraient (...) fixer les limites (notamment quantitatives) et conditions (provenance, qualification etc.) de l'immigration." C'est la moindre des choses, les immigrés se chiffrent en millions !

En réalité, DC ne peut pas trouver "excessif" - et donc trouve seulement "suffisant" - le nombre d'étrangers actuellement en France, parce qu'il considère que ce qui est acquis est acquis et ne peut pas être, en quelque sorte rétroactivement, remis en question. Cela ne l'empêche pas de trouver ce nombre « suffisant », ce qui veut dire, sans-doute, qu'il deviendrait pour lui « excessif » s'il venait à être dépassé. Allons donc ! Cela signifie tout simplement que nous sommes face à un problème inédit

d'immigration massive, quantitativement déraisonnable, qualitativement presque impossible à intégrer, et ce depuis déjà bien longtemps.

Eh bien, pour ma part, je considère, au contraire, qu'une politique raisonnable, conforme au Droit, mais aussi à l'intérêt national et aux conditions de la sauvegarde de l'identité française en tant que telle, devrait être mise en place pour corriger aussi, et, si nécessaire, remettre en cause, ce qui a pu être fait d'excessif et de déraisonnable au cours des cinquante dernières années. Ce que DC, d'ailleurs, envisage aussi mais seulement pour l'avenir : "Il serait donc en effet souhaitable, à mon avis, d'établir de nouvelles règles en coopération avec les pays d'origine et en fonction d'intérêts réciproques". Intérêts réciproques parmi lesquels les nôtres, ceux de la France, constitueraient pour nous le souci premier.

Écrit par : Anatole | jeudi, 14 février 2013



Anatole s'est exprimé avec sagesse : je l'approuve totalement.

Écrit par : Créon | jeudi, 14 février 2013



Il est très remarquable que, dans l'injonction faite aux immigrés de s'assimiler en oubliant leurs racines, on retrouve comme l'écho du raisonnement professé par l'idéologie des Lumières vis-à-vis des Juifs. Les révolutionnaires, on le sait, pensaient que les Juifs ne pouvaient être pleinement émancipés que pour autant qu'ils s'émancipaient eux-mêmes de leur communauté (alors appelée "nation").

Pour être reconnus comme des "citoyens comme les autres", ils devaient renoncer à leur particularisme. On connaît la célèbre apostrophe prononcée par Clermont-Tonnerre en 1791, lors du débat sur l'émancipation des Juifs : " Tout pour les Juifs comme individus, rien pour les Juifs comme nation !". Aux yeux des révolutionnaires, émanciper les Juifs revenait donc finalement à parier sur leur déjudaisation (synonyme chez l'abbé Grégoire de leur "régénération").

On les reconnaissait comme des citoyens " libres et égaux", mais on leur demandait de disparaître en tant que communauté. Les Juifs, heureusement, surent refuser cette perspective autodestructrice. Ils ont accepté l'intégration, mais refusé l'assimilation.

Écrit par : Baphomet | vendredi, 15 février 2013



Chez l'abbé Grégoire, il s'agissait de la rancune des chrétiens contre les juifs. En outre les opinions des révolutionnaires sont sans intérêts puisqu'ils cultivaient la même haine contre les catholiques.

Intégration, assimilation? Distingo byzantin. Les religions qui séparent religieux et séculier n'ont rien de commun avec celle, l'islam, qui organise la vie sans distinction entre les deux. Le séculier n'a aucun sens pour l'islam.

Écrit par : Jean Louis FAURE | samedi, 16 février 2013



Aujourd'hui l'immigration est un cancer qui nous ronge, mais à qui la faute ?

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les immigrés vont de plus en plus fréquemment venir des pays du Maghreb, Algérie d'abord, puis Maroc. Des camions affrétés par les grandes entreprises (surtout dans le secteur automobile et le bâtiment) viennent par centaines les recruter sur place. De 1962 à 1974, près de deux millions d'immigrés supplémentaires vont ainsi gagner la France, dont 550 000 recrutés par l'Office national d'immigration (ONI), organisme géré par l'Etat, mais contrôlé en sous-main par le patronat.

Depuis lors, la vague n'a cessé de s'amplifier.

En 1973, peu de temps avant sa mort, le président Pompidou reconnaissait avoir ouvert les vannes de l'immigration à la demande d'un certain nombre de grands patrons, tel Francis Bouygues, désireux de bénéficier d'une main-d'oeuvre docile, bon marché, dépourvue de conscience de classe et de toute tradition de luttes sociales, afin d'exercer une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs français, de réduire leurs ardeurs revendicatrices, et subsidiairement de briser l'unité du mouvement ouvrier.

L'immigration a donc au départ été un phénomène patronal. Elle continue de l'être aujourd'hui. Ceux qui veulent toujours plus d'immigration, ce sont les grandes entreprises.

Cette immigration est conforme à l'esprit même du capitalisme, qui tend à l'abolition des frontières. Obéissant à la logique du dumping social, un marché du travail "low cost" s'est ainsi créé avec des "sans-papiers" peu qualifiés faisant office de bouche-trou. Comme si les grands patrons et l'extrême gauche s'étaient donné la main, les uns pour démanteler l'Etat-social, à leurs yeux trop coûteux, les autres pour abattre l'Etat-nation, trop archaïque. C'est la raison pour laquelle le parti communiste et la CGT – qui ont radicalement changé d'orientation depuis – ont combattu jusqu'en 1981 le principe libéral de l'ouverture des frontières, au nom de la défense des intérêts de la classe ouvrière.

"Laissez passer les hommes, mais aussi les capitaux et les marchandises ; telle est la doctrine de la Commission européenne. Mieux : laissez passer les hommes pour mieux rentabiliser le mouvement des capitaux et des marchandises", écrit également Eric Zemmour, qui rappelle que " les mouvements migratoires très importants de ces vingt dernières années ont été une des composantes majeures d'une croissance économique sans inflation, puisque ce flot continu de travailleurs à bas prix a pesé comme une chape de plomb sur les salaires des travailleurs occidentaux".

Écrit par : Baphomet | samedi, 16 février 2013
